

PRÊT DE TITRES: CHECKLIST A L'ATTENTION DES PRETEURS DE TITRES

Mai 2011

INTRODUCTION

Ce guide a pour but de rassembler les principales questions à se poser pour mettre en place ou revoir les modalités d'un programme de prêt de titres. Cette liste n'est cependant pas exhaustive et les réponses sont à moduler en fonction du profil du prêteur des titres. Le recours aux conseils d'un professionnel est recommandé si certaines questions suscitent des difficultés ou des doutes.

Ce document, produit par Société Générale Securities Services, s'inspire librement de la « Checklist for Lenders » qui accompagne le guide « Securities Lending : An introductory guide » approuvé par les institutions britanniques suivantes : Association of British Insurers, British Bankers Association, ICMA European Repo Council, Investment Management Association, International Securities Lending Association, Local Authority Pension Fund Forum, National Association of Pension Funds et Thomas Murray. Les institutions FSA, Bank of England, HM Treasury et The Pensions Regulator ont également apporté leur soutien à l'élaboration de l'ouvrage.

Ce guide est destiné aux personnes directement responsables de la négociation et de la gestion des activités de prêt de titres. Il peut également intéresser les administrateurs et les autres responsables de la surveillance des investissements.

Les questions en caractère gras et en bleu sont considérées comme les points-clé de chaque section.

Les administrateurs et leurs conseillers ne doivent pas oublier que le prêt de titres fait partie de leurs activités d'investissement. En cela, ils doivent s'assurer que tout prêt est cohérent avec leur politique d'investissement et le profil de risque choisi.

1. AUTORISATION DE PRÊTER SES TITRES

- a. **Avez-vous les pouvoirs nécessaires pour mettre en place un programme de prêt de titres ?**
- b. Vous êtes-vous assuré que vous avez les connaissances/capacités nécessaires en interne pour estimer l'impact d'une activité de prêt de titres sur vos actifs ? Avez-vous besoin d'un conseil extérieur indépendant ?
- c. Y a-t-il une limite au pourcentage de vos titres que vous êtes autorisé à ou que vous souhaitez prêter ? Comment cette limite est-elle déterminée ?

2. RISQUES

- a. **Avez-vous recherché et compris les différents risques associés au prêt de titres ?**
- b. Quel niveau de risques êtes-vous prêt à accepter ?
- c. Comment avez-vous déterminé si vous deviez prêter à terme, au jour le jour (en open) ou avec une combinaison des périodes ?
- d. Comment avez-vous estimé le fait que les activités de prêt de titres envisagées ou actuelles n'auront pas d'impact sur les activités d'investissement que vous entreprenez ?

3. CONTRATS

- a. **Quels conseils juridiques et/ou fiscaux appropriés avez-vous pris ? A quelle fréquence et dans quelles circonstances allez-vous réviser vos contrats ?**
- b. **Quelle est la loi applicable au contrat conclu ?**
- c. **Le contrat de prêt de titres change-t-il le niveau de ségrégation de vos actifs (et du collatéral) et avez-vous évalué le résultat de chacun de ces changements ?**
- d. **Avez-vous notifié vos gestionnaires de portefeuilles que vous êtes susceptible de prêter vos actifs ?**
- e. **Une indemnisation est-elle prévue dans le cadre de l'activité de prêt de titres envisagée ?**
- f. **Connaissez-vous le périmètre de l'indemnisation, à savoir, quels types d'actifs et de collatéral sont couverts et quels sont ceux qui ne le sont pas ?**
- g. **Dans quelles circonstances l'indemnisation sera-t-elle appliquée ?**

4. REPORTINGS ET REVUE DES PRETS EN COURS

- a. **A quelle fréquence avez-vous l'intention de réexaminer votre activité de prêt de titres et qui sera en charge d'entreprendre cette revue ?**
- b. **Quels rapports recevrez-vous et seront-ils suffisamment détaillés ?**
- c. **A quelle fréquence recevrez-vous les rapports et comprenez-vous qu'il peut y avoir un délai entre le moment de la rédaction du rapport et la réception du rapport ?**
- d. **Qui est responsable de la production des rapports ?**
- e. **Vous êtes-vous interrogé sur la disponibilité et la pertinence d'analyses indépendantes de performance du marché de prêts de titres ?**
- f. **Est-ce que votre agent prêteur vous fournit des rapports d'information sur la performance absolue et relative de votre programme de prêts de titres ?**

5. PORTEFEUILLES DE TITRES EN VIF OU PORTEFEUILLES DE FONDS

- a. **Comprenez-vous la différence entre un prêt réalisé à partir d'un portefeuille de titres en vif et un prêt sur des titres appartenant à un fonds ?**
- b. **Prêtez-vous à partir de portefeuilles de titres en vif ou est-ce que les actifs que vous souhaitez prêter sont regroupés dans des fonds ?**
- c. **En ce qui concerne les actifs issus de plusieurs fonds, quel programme de prêt de titres, le cas échéant, sera mis en oeuvre au niveau global, quels contrôles de risques seront appliqués et quel sera le traitement des revenus issus du programme de prêt de titres ? Cette activité conduira-t-elle à une réduction des frais de gestion ?**
- d. **Comment et quand avez-vous informé les gérants des différents portefeuilles de l'activité de prêt de titres et comment peuvent-ils déterminer quels sont les actifs prêtés à un moment déterminé afin de satisfaire leurs besoins d'information ?**

6. CONTREPARTIES EMPRUNTEUSES

- a. **A quelles contreparties seront prêtés vos titres ?**
 - b. Y a-t-il des limites sur les montants prêtés par contrepartie ?
 - c. Y a-t-il des limites au montant que vous souhaitez prêter par ligne de titres ?
 - d. Si vous envisagez un programme de type « exclusif », avec un seul emprunteur, comment avez-vous évalué les risques additionnels encourus ?
-

7. COLLATERAL

- a. **Comment avez-vous déterminé quel collatéral sera acceptable pour chaque portefeuille prêté ?**
 - b. **Est-ce que ce collatéral est compatible avec votre politique d'investissement ?**
 - c. **Savez-vous ce qu'il adviendra du collatéral en cas de défaillance de votre contrepartie ?**
 - d. **Si vous acceptez du collatéral espèce, vous êtes-vous assuré d'avoir compris le processus de réinvestissement de ce collatéral ainsi que les risques associés ?**
 - e. Le collatéral reçu sera-t-il réévalué à la même fréquence que celle des actifs prêtés ?
 - f. Recevrez-vous un montant de collatéral supérieur à celui des actifs prêtés et êtes-vous satisfait du taux de sur-couverture proposé ?
 - g. Le collatéral est-il conservé dans des comptes ségrégués ou dans un pool ?
 - h. Comment et où le collatéral est-il conservé ?
 - i. Avez-vous déterminé s'il faudrait faire correspondre le type d'actif en collatéral et/ou sa devise avec ceux de l'actif prêté ?
 - j. Comment avez-vous évalué la diversification du collatéral ?
-

8. GOUVERNANCE D'ENTREPRISE ET VOTE

- a. **Si nécessaire, pouvez-vous rappeler les titres prêtés pour permettre le vote ?**
 - b. **Quelles sont les délais à respecter sur chaque marché pour rappeler vos titres prêtés ?**
 - c. Comment et quand avez-vous informé votre agent prêteur de votre politique en matière de vote ?
 - d. Comprenez-vous l'impact potentiel des votes sur le programme de prêt ?
-

9. OPERATIONS SUR TITRES

- a. **Comment serez-vous alertés des opérations sur titres sur les titres que vous prêterez ?**

10. COMMISSIONS SUR PRETS

- a. **Comprenez-vous le niveau de revenu que vous pouvez espérer gagner de l'activité de prêt de titres pour chaque type d'actif ?**
 - b. **Avez-vous évalué le niveau attendu de votre revenu par rapport aux risques encourus ?**
 - c. Comprenez-vous comment est déterminée la rémunération de l'agent prêteur ?
 - d. Vous a-t-on montré l'impact sur les commissions d'un changement du niveau de risques au sein du programme de prêt de titres ? Comment avez-vous déterminé quel niveau de risque est acceptable ?
 - e. Le revenu que vous recevez est-il à hauteur de vos attentes ? S'il a changé, comprenez-vous les raisons de ce changement ?
-

11. FORMATION

- a. **Laquelle des questions précédentes requiert des informations supplémentaires ?**
- b. **Savez-vous où trouver plus d'information ? (voir les suggestions ci-dessous)**
- c. Qui, dans votre entreprise, devrait être formé au prêt de titres ?
- d. Quels thèmes doit aborder la formation, à quel niveau de détail, et sous quelle forme ?
- e. Quelle formation préalable à la mise en place d'un programme devrait être envisagée ? Quelles actions de formation devront être entreprises par la suite ?
- f. Formation interne ou externe ? Quels outils et/ou publications sont déjà disponibles pour vous aider à entreprendre la formation ?

REFERENCES

Sites Web :

Société Générale Securities Services

<http://www.sg-securities-services.com/fr.html>

International Securities Lending Association

www.isla.co.uk

Global Master Securities Lending Agreement (GMSLA 2010)

[www.isla.co.uk/uploadedFiles/Member_Area/General_Library/GMSLA%202010%20Final\(1\).pdf](http://www.isla.co.uk/uploadedFiles/Member_Area/General_Library/GMSLA%202010%20Final(1).pdf)

La Société Générale et l'International Securities Lending Association (ISLA) et les organisations auxquelles il est fait référence dans ce document ont veillé à ce que les informations figurant dans le présent document soient exactes et actualisées au moment de son impression. Elles déclinent toutefois toute responsabilité pour toute erreur ou omission ou pour toute perte subie par toute personne qui résulterait de toute décision prise sur le fondement des informations contenues dans le présent document.